

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2015 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Olivier Baud, Gloria Castro, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier et Emmanuel Deonna: «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en œuvre ce qui relève des compétences de la Ville pour contribuer à l'accueil, à l'hébergement et à l'encadrement des réfugié-e-s dans la dignité;
- d'intensifier la coopération avec les autorités cantonales et fédérales pour trouver des solutions dignes et durables pour ces personnes;
- de soutenir et d'encourager la solidarité avec les réfugié-e-s avec d'autres villes, en s'inspirant du réseau des «Villes de refuge» initié par la mairie de Barcelone.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2015, l'Europe a dû faire face à un afflux de migrant-e-s sans précédent, qui a déclenché une crise migratoire. Après la mort d'un petit garçon au début du mois de septembre à Bodrum, en Turquie, de nombreux pays européens ont manifesté leur solidarité avec les migrant-e-s en instaurant une politique d'accueil généreuse. De son côté, la Confédération a débloqué un montant de 70 millions pour l'aide humanitaire en Syrie et dans les pays environnants.

Par la suite, certains pays de l'Union européenne ont fait marche arrière en restreignant leur politique d'accueil.

Le domaine de l'asile relève de la compétence de la Confédération. Toutefois, les cantons sont compétents en ce qui concerne l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des personnes relevant de la loi sur l'asile.

A Genève, le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé est en charge de l'asile, à travers le dispositif «Aide aux migrant-e-s» de l'Hospice général.

Le Conseil d'Etat a défini en mai 2000 les objectifs de la politique cantonale:

- assurer un accueil de qualité en offrant des conditions de séjour et une aide permettant de vivre dans la dignité et en veillant à une cohabitation harmonieuse avec la population résidante;

- utiliser de manière efficace et économe les contributions financières versées à cet effet par la Confédération;
- veiller à une bonne répartition et coordination des compétences et des activités des services administratifs et des établissements publics chargés d’appliquer la politique cantonale.

L’aide aux migrant-e-s a pour mission de prendre en charge les requérant-e-s d’asile ainsi que d’autres catégories de migrant-e-s avec un statut précaire.

Elle assure l’accueil, l’hébergement, l’aide sociale et financière, l’accès aux soins, et propose des mesures d’intégration, pour accompagner ses bénéficiaires vers l’autonomie.

Les communes genevoises n’ont pas de compétence propre dans le domaine de l’accueil des migrant-e-s relevant de la loi sur l’asile du 26 juin 1998 (LAsi).

Les communes peuvent cependant être sollicitées pour trouver des lieux d’implantation des centres d’hébergement. Le Canton a lancé l’été dernier un appel à la solidarité des communes, afin de soulager l’Hospice général dans sa quête de solutions d’hébergement en surface pour les requérant-e-s d’asile. La Ville a manifesté sa volonté de répondre à cet appel en identifiant, de concert avec l’Hospice général, des terrains et des bâtiments susceptibles d’accueillir des requérant-e-s d’asile et les discussions se poursuivent à ce jour.

Il convient de rappeler que la Ville de Genève met à disposition chaque hiver deux abris de la protection civile pour l’accueil d’urgence des personnes sans abri – parmi lesquelles des migrant-e-s ou des personnes avec un statut précaire. Elle est la seule commune du canton à proposer un tel dispositif.

S’agissant du réseau Villes de refuge en Europe, la Ville de Genève a approché la Ville de Barcelone; l’organisation de ce réseau n’est pas encore aboutie, et le Conseil administratif se déterminera le moment venu sur l’opportunité de le rejoindre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder